

MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 01/10/2012

Présents : M. : FEIPPEL - HAGEN - MASSON -
Mmes : - OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : M. KAZMIERCZAK (procuration à M. FEIPPEL) – DELION
(procuration à Mme WINTERRATH) - Mme INGHINGOLO (procuration à Mme
HEMMER)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire,
délibère comme suit :**

➤ **décide**, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget 2012, à savoir :

Chapitre 041 - Article 2315 : - 112.906,26 €

Chapitre 041 - Article 2313 : +112.906,26 €

Chapitre 21 - Article 2111 – Opération 1205 : + 20.000 €

Chapitre 21 - Article 2313 – Opération 1103 : - 3.500 €

Chapitre 21 – Article 2153 - Opération 1201 : - 10.000 €

Chapitre 21 – Article 2121 - Opération 1004 : - 6500 €

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif de 2011 présente :

- un excédent de fonctionnement de : 111.056,46 €
- un déficit d'investissement de : 60.732,88 €
- des restes à réaliser d'un montant de 241.347 €

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ - **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- affectation au compte 1068 : 72.243,00 €

- affectation déficit d'investissement reporté au compte 001 : 72,241,88 €

- affectation excédent de fonctionnement reporté au 002 : 142.923,63 €

Cette délibération remplace et annule la précédente en date du 27/02/2012.

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'avenant N°1 à la convention du 29/01/2008 relative à la convention VICC RD62 - Rue de l'église - (1ère tranche) et autorise Madame le Maire à le signer.
- **émet**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, un avis favorable au transfert de la compétence "cours d'eau" à la CCCE,
- **autorise** Madame le Maire à communiquer cette délibération au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses affluents.
- **autorise** Madame le Maire à communiquer cette délibération à la CCCE afin que le conseil communautaire propose aux communes membres un transfert de compétence.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 1335,66 € H.T. (variante avec luminaires de récupération) présenté par la Société CITEOS concernant la mise en place d'un éclairage sur le chemin piéton qui relie la rue de la Tuilerie à la rue de la Fauvette.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 2950 € H.T. présenté par M. FORETT Sébastien concernant des travaux d'abattage d'arbres et de nettoyage du jardin du Presbytère.
- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention émise par la Ligue contre le Cancer au titre de l'année 2012. Cette demande ne rentrant pas dans les critères d'attribution figurant dans le règlement sur l'attribution des subventions communales.
- **émet**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, un avis favorable pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français au titre de l'année 2012.
- **émet**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, un avis favorable pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à la Société Protectrice des Animaux au titre de l'année 2013.
- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
 - de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit Flachsstueck sis Section N°39 – parcelle N°169/110, en application du décret N°76-921. Ce chemin se sera donc plus affecté à l'usage du public.
 - d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de participer à hauteur de 50 € au cadeau protocolaire offert à l'occasion du départ de Monsieur le Sous Préfet.

➤ **donne**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, son accord pour la location d'un photocopieur couleurs auprès de la Société TOSHIBA pour un montant de 480 € H.T. par trimestre à compter du 09/01/2012 (date de livraison).

➤ **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société BORMANN concernant des travaux de fraisage d'avaloir Impasse du Vieux Pont pour un prix de 125 € H.T. de l'heure ainsi qu'un forfait journalier de 125 € H.T. (pour le transport du matériel).

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 08/10/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 04/10/2012.

Le Maire

Viviane WINTERRATH